



*** 65 ans ***

GAL Info Février 2020

Sommaire

1. Randonnées
2. Escalade & Alpinisme

Horaires
d'escalade



Calendrier
des activités



Evaluation des randonnées

- * 10km +
- ** 20km + ou 300m d+
- *** 30km + ou 600m d+
- **** 40km + ou 900m d+
- ***** 50km +vou 1.200m d+

Rédaction du GAL Info

Sandrine Nardecchia
groupealpin@gmail.com

Auteur

Groupe Alpin Luxembourgeois asbl
BP 363
L-2013 Luxembourg
IBAN LU57 1111 0060 7157 0000
groupealpin@gmail.com | gal.lu
RCSL F4954
T: +352 621.162.565

1. Randonnées

1.1 Petite randonnée à Sandweiler

Avec Nico Ruppert-Tél:661358922.

Rendez-vous 09h45 à Sandweiler: Parking Station d'essence Shell a la sortie du village (rue de Remich)

Départ: 10h00.

Parcours: Sandweiler, Herel, Birelerhaff, Waltbësch, Schëtterhaard, Millegrönchen, Randfleesch, Knuppen, Stuwelsbësch, Heed, Sandweilerbësch, Sandweiler.

Ravi tiré du sac. Boissons à apporter, pas de bistro.

Allure modérée.

Distance: +/- 21km. Dénivelé: +/- 300m. Difficulté: **

1.2 Weekend dans le Hunsrück

Un weekend dans le massif du Hochwald. Un petit massif très boisé et vallonné (avec son point culminant l'Erbeskopf, connu pour sa piste de ski). Nous suivrons en partie le Saar-Hunsrück Steig.

Samedi 29/2

départ : 10H à l' Hotel Steuer, 55758 Allenbach (Allemagne)

tour: +/- 5-6h de marche

difficulté: ***

Dimanche 1/3

départ : 9H à l' Hotel Steuer, 55758 Allenbach (Allemagne)

tour: +/- 6-7h de marche

difficulté: ***(*)

Nuitée et repas du soir: Hotel Steuer, Hauptstraße 10, 55758 Allenbach (www.hotel-steuer.de)
prix chambre double : 70eur (petit déjeuner compris). Possibilité chambre simple (42 eur). Repas du soir : à la carte

Delai de confirmation pour les chambres : 31/1 (j'ai pris une option pour 6 chambres)

Prévoir le repas du midi pour samedi et dimanche ainsi que les boissons

Pas besoin de confirmer si quelqu'un veut uniquement participer à la rando du samedi et/ou dimanche.

Pour les réservations contacter Ingor et/ou Christina au No 621 541 849

2. Escalade et Alpinisme

2.1 Initiation à la cascade de glace à Cogne

Initiation à la cascade de glace à Cogne en Italie. Inscription à partir du 15 janvier.

Transport et logement à organiser par les participants.

Dates proposées :

8 et 9 février, ou

9 et 10 février

à convenir entre les participants

Matériel disponible en location auprès du GAL.

Chaussures de montagne à semelle rigide, avec débord pour crampons semi-automatiques, indispensables.

Inscriptions closes.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 du GAL

INVITATION

Chers membres,

Le comité du GAL a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu

Vendredi 28 février 2020

à 18:00 heures au Centre sociétaire, Gare, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Le mot du président
- 3) Rapport d'activités
 - a. Rapport sur les randonnées
 - b. Rapport des activités d'escalade et d'alpinisme
 - c. Divers
- 4) Rapport du trésorier
- 5) Rapport des réviseurs de caisse
- 6) Décharge à donner au comité et aux réviseurs de caisse
- 7) Fixation du montant des cotisations
- 8) Nomination des réviseurs de caisse pour l'exercice 2020
- 9) Election partielle du comité
- 10) Election du président
- 11) Divers

Le comité actuel se compose comme suit :

- Steve Schiltz (président)
- Romain Roden (vice-président)
- Sandrine Nardecchia (secrétaire) rééligible
- Jacques Schmit (trésorier)
- Monique Herber (responsable escalade)
- Nico Ruppert (responsable randonnées)

CANDIDATS AUX ELECTIONS

Le comité prie tous les membres, candidats aux élections partielles du comité de poser leur candidature en renvoyant le talon réponse [A] ci-joint :

Soit par e-mail : groupealpin@gmail.com

Soit en le déposant avant le début de l'AG auprès du bureau

DIVERS

Les membres désirant soumettre une motion ou proposition importante à l'assemblée générale sont priés de renvoyer le talon réponse [B] ci-joint :

Par e-mail : groupealpin@gmail.com : pour le 14 février 2020 au plus tard

PROCURATION.

Un membre peut se faire représenter par un autre membre par procuration écrite sur le talon réponse [C] ci-joint. Aucun associé ne peut représenter plus de deux autres associés.

Vin d'honneur à l'issue de de l'Assemblée Générale